

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

CHAPITRE 84

1. Au sens de présent Chapitre, l'expression «assemblage de circuits imprimés» s'entend d'une marchandise comportant au moins un circuit imprimé de la position n° 85.34 formé d'au moins un élément actif, avec ou sans éléments passifs. Au sens de la présente Note, «éléments actifs» s'entend des diodes, transistors et dispositifs similaires à semiconducteurs, photosensibles ou non, de la position n° 85.41, et des circuits intégrés et micro-assemblages électroniques de la position n° 85.42.
2. Le n° tarifaire 8473.30.10 couvre les parties d'imprimantes de la sous-position n° 8471.92 suivantes:
 - (a) les ensembles de contrôle ou de commande comprenant au moins deux des éléments suivants: assemblage de circuits imprimés; disque dur ou souple (disquette); clavier; interface utilisateur;
 - (b) les ensembles de source d'éclairage comprenant au moins deux des éléments suivants: diode électroluminescente; laser à gaz; ensemble de miroir polygonal; moulage de métal commun;
 - (c) les ensembles d'imagerie laser comprenant au moins deux des éléments suivants: courroie ou cylindre de photoréception; réserve de vireur; distributeur de vireur; module de charge/décharge; module de nettoyage;
 - (d) les ensembles de fixation d'image comprenant au moins deux des éléments suivants: fixeur; rouleau presseur; élément chauffant; distributeur d'huile; module de nettoyage; comande électrique;
 - (e) les ensembles de marquage au jet d'encre comprenant au moins deux des éléments suivants: tête d'impression thermique; distributeur d'encre; buse et réservoir; chauffe-encre;
 - (f) les ensembles de maintenance/étanchéité comprenant au moins deux des éléments suivants: élément de vide; capot du distributeur de jet d'encre; bloc d'étanchéité; purgeur;